

## EVALUATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : LA PROCEDURE EST SUSPENDUE

Alors que nous défilions hier pour dire « non à l'évaluation-sanction », en convergence avec les enseignants du primaire et du secondaire, une délégation de la Commission Permanente du Conseil National des Universités rencontrait la Directrice de la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le but de revenir sur le calendrier particulièrement resserré de la première vague des évaluations individuelles des enseignants-chercheurs par le CNU.

Au cours de cette réunion, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a confirmé l'annulation du calendrier qu'il avait élaboré sans aucune concertation. Les enseignants-chercheurs (nés les mois de mars, juillet et octobre) n'ont plus à déposer de dossier d'évaluation d'ici le 3 février.

Alors que le mécontentement dans les établissements se propage, ce recul du gouvernement est une première étape

vers le moratoire d'un an que nous revendiquons. Il doit permettre de faire avancer nos propositions pour une tout autre conception de l'évaluation, formative, tournée vers l'aide des collègues et prenant en compte le contexte de travail.

Le SNESUP se félicite de cette première prise en compte de ses revendications et des récentes prises de position de la CPCNU. Il appelle à construire le refus collectif de l'évaluation-sanction et à amplifier les expressions dans les conseils d'administration pour exiger un moratoire d'un an.

Le SNESUP, en tant que première organisation syndicale chez les enseignants du supérieur, exige d'être entendu sur la question de l'évaluation. La CPU et la CPCNU ne sauraient être les seuls interlocuteurs du ministère sur une question d'une telle importance pour les enseignants-chercheurs.

Paris, le 16 décembre 2011

## ELECTIONS AU COMITE NATIONAL DU CNRS, INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Le renouvellement du Comité national du CNRS se déroule dans un contexte d'attaques sans précédent contre la recherche publique. Cette élection doit porter notre revendication d'une évaluation par les pairs, transparente, collégiale, contradictoire, démocratique, unique garante du progrès scientifique. Le Comité national doit retrouver son rôle dans l'évaluation des laboratoires, des équipes et des chercheurs. Le niveau de représentation des élus syndicaux dans la prochaine mandature du Comité National du CNRS sera déterminant pour imposer cette revendication dans le cadre d'une autre politique de la recherche.

### LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS SONT CONCERNES :

Les collègues A2 et B2 concernent les enseignants-chercheurs.

Seuls les enseignants-chercheurs, membres d'une UMR dont le CNRS est tutelle sont inscrits automatiquement sur les listes électorales. Vous devez vérifier sur la liste électorale si vous êtes inscrits dans la bonne section, dans le bon collège : <http://liste-electorale.dsi.cnrs.fr>. Si vous considérez ne pas être inscrit dans la bonne section remplissez la fiche de réclamation.

Dans les autres cas, vous devez vous inscrire sur la liste électorale qui est ouverte depuis le 12 décembre, vous avez jusqu'au 16 janvier pour le faire : <http://liste-electorale.dsi.cnrs.fr/inscription>

### ATTENTION :

Un redécoupage important a été effectué à INSB et dans une moindre mesure à INSH. De plus la section 7 du Comité National du CNRS se divise en deux nouvelles sections. Il y a une renumérotation de certaines sections à INP, INSMI, INSB et INEE. Ceci signifie que certains d'entre vous vont changer de sections, ou voir leur numéro de section changé, voir le lien :

<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/scn/textes/Liste%20cnSL%5B1%5D.pdf>

" Noël de sang pour les enfants syriens ". Samedi 17 décembre à 16 heures,  
Place des Innocents à Paris, en hommage aux centaines d'enfants tués  
par la terreur d'État du régime Al Assad. Informations : <http://appelsolidaritiesyrie.free.fr/>.